



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2025

Référence
04_2025

Objet de la délibération
Travaux de renforcement du réseau d'électricité (secteur du Pâquis)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	10

Date de la convocation
08/01/2025

Date d'affichage
08/01/2025

Vote
MAJORITE
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 31/01/2025

Et

Publication ou notification du :
31/01/2025

L'an 2025 et le 30 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à Mme MAURICE Valérie, M. CANARD Stéphane à M. JENNEPIN Patrick

Absents séance:

Absent(s) : MM : GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Travaux de renforcement du réseau d'électricité (secteur du Pâquis)**

Compte tenu de l'évolution des constructions, de l'utilisation de plus en plus importante de pompes à chaleur et de chauffage électrique, et de recharges de véhicules électriques et hybrides, il est nécessaire de renforcer le réseau électrique du poste du Pâquis de 250 kVA à 400 kVA.

De même, pour le réseau d'éclairage public, l'augmentation du nombre de points lumineux (Taillefer et Fond du Ruisseau), nécessite le renforcement du réseau.

Ces opérations se feront fin 2025 et seront facturées en 2026.

Selon devis provisoire de la FDEA pour :

Le renforcement réseau le montant de participation de la commune sera de 49 835,78 €

L'éclairage Public, le montant des travaux sera de 9 450 € HT

La participation de la FDEA 5 400€

Le reste à charge pour la commune 5 850€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2025
Le Maire

François DENEUX

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 008-210803904-20250130-04_2025-DE

